

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) 1907/2006

Nom du produit : POLYWASH 1000*
Révision : 27.01.2010 Version : 12.0.1
Date d'impression : 25-03-2010

01. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Nom du produit

POLYWASH 1000*

Utilisation de la substance / préparation

DÉTERGENT INDUSTRIEL

Fabricant/fournisseur

Kluthe Benelux B.V.

Rue/Boîte Postale

Produktieweg 8

Sigle du pays/Code postal/Localité

NL - 2404 CC ALPHEN AAN DEN RIJN

Téléphone / Fax

+31 (0)172 - 516000 / +31 (0)172 - 439494

Renseignements en cas d'urgence

+31 (0)172-516000 Les appels téléphoniques ne sont acceptés que pendant les heures de bureaux: du lundi au vendredi entre 8.30 et 17 00 h.

02. Identification des dangers

Principaux dangers

Irritant pour les yeux.

Classification : Xi ; R 36

03. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un risque de santé aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE :

Composants contribuant aux dangers

2-BUTOXYÉTHANOL ; CE no : 203-905-0; CAS no : 111-76-2

Quote-part : 10 - 25 %

Classification : Xn ; R 20/21/22 Xi ; R 36/38

2-PHÉNOXYÉTHANOL ; CE no : 204-589-7; CAS no : 122-99-6

Quote-part : 2,5 - 10 %

Classification : Xn ; R 22 Xi ; R 36

COMPOSÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE, COCOSALKYL PENTA-ÉTHOXY METHYL AMMONIUM METHOSULPHATES ;
CAS no : 68989-03-7

Quote-part : < 2,5 %

Classification : N ; R 51/53 Xi ; R 36/38

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

04. Premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Informations supplémentaires voir sous "Informations toxicologiques".

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération.

Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver intensément avec de l'eau/du savon et bien rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Ne pas vomir. Rincer la bouche à l'eau. Garder au repos.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) 1907/2006

Nom du produit : POLYWASH 1000*
Révision : 27.01.2010 Version : 12.0.1
Date d'impression : 25-03-2010

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau.

Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Inhalation des produits de combustion peut causer de graves dangers pour la santé.

Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout ou dans un cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle voir rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

Préventions des incendies / explosions

Adapter les installations aux demandes de l'environnement. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les recommandations de l'étiquette. Entreposer le produit dans un endroit sec, bien ventilé, entre des températures de 5° et 40°C. Tenir éloigné de sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Classe d'entrepôt VCI : 10

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

2-BUTOXYÉTHANOL ; CAS no : 111-76-2

Spécification : Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 20 ppm / 98 mg/m³
Catégorie : 4(II)
Remarques : H,Y
Date de version : 01-06-2008

Spécification : TRGS 903 - Valeurs limites biologiques (D)
Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urée / pour exposition de longue durée : après plusieurs équipes antérieures
Valeur : 100 mg/l
Date de version : 31-03-2004

Spécification : Valeur limite (Court terme) (EC)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) 1907/2006

Nom du produit : POLYWASH 1000*
Révision : 27.01.2010
Date d'impression : 25-03-2010

Version : 12.0.1

Valeur : 50 ppm / 246 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08-06-2000
Spécification : Valeur limite (8 heures) (EC)
Valeur : 20 ppm / 98 mg/m³
Remarques : H
Date de version : 08-06-2000
2-PHÉNOXYÉTHANOL ; CAS no : 122-99-6
Spécification : Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Valeur : 20 ppm / 110 mg/m³
Catégorie : 2(I)
Remarques : H, Y
Date de version : 01-06-2008
2,2'-(ÉTHYLENEDIOXY)DIÉTHANOL ; CAS no : 112-27-6
Spécification : Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)
Paramètre : mesuré comme fraction respirable
Valeur : 1000 mg/m³
Catégorie : 2(II)
Remarques : Y
Date de version : 01-06-2008

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil respiratoire: filtre A, brun.

Protection des mains

Utiliser des gants de sécurité de Néoprène ou de nitrile. Une crème de protection peut aider à protéger les parties dermiques exposées. Cette crème ne peut être appliquée si un contact a déjà eu lieu.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Lavez après contact avec la peau toutes les parties du corps souillées.

09. Propriétés physiques et chimiques

Renseignements importants pour la sécurité

Etat d'unité :		Liquide
Couleur:		Incolore
Odeur:		Caractéristique
CONSERVER Á L'ABRI DU GEL		Oui
Point d'ébullit. :	(1013 hPa)	100 °C
Point d'éclair :	>	90 °C
Masse volumique :	(20 °C)	1,003 - 1,008 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	Miscible
pH :	(20 °C)	10,2 - 10,9
Subject a la directive de détergent oui/non		yes
agents de surface cationiques		0,1 %

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) 1907/2006

Nom du produit : POLYWASH 1000*
Révision : 27.01.2010 Version : 12.0.1
Date d'impression : 25-03-2010

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE). L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparations peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Si le liquide se répand dans les yeux, cela peut occasionner des irritations et des lésions irréversibles.

12. Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans l'eau ou les égouts. Aucune donnée sur la préparation concernant l'environnement n'est disponible. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et n'a été classée dangereuse pour l'environnement, mais contient substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir la section 2 pour plus de détails.

13. Considérations relatives à l'élimination

Sous observation des prescriptions locales officielles

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID

Classification

Classe : -

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

IMDG-Code : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classification

Classe : -

Emballage

15. Informations relatives à la réglementation

Etiquetage (CE)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xi ; Irritant

Phrases R

36 Irritant pour les yeux.

Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

25 Éviter le contact avec les yeux.

Inhaltsstoffe nach Detergenzien Verordnung (EG) Nr. 648/2004

-

Réglementations nationales

Décret sur les liquides combustibles

Classe VbF : --

Instruction technique pour l'antipollution

Somme des substances organiques de la classe I : < 5 %

Classe de pollution des eaux

Classe : 1 selon VwVwS

Réglementations internationales

Ce produit contient au max.: 171 g/l COV

16. Autres informations

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) 1907/2006

Nom du produit : POLYWASH 1000*
Révision : 27.01.2010 Version : 12.0.1
Date d'impression : 25-03-2010

du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Autres renseignements

Modifications décisives pour la sécurité

07. Indications concernant le stockage commun · 08. Renseignement sur les valeurs limites

Phrases R des substances contenues

20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
